Que dois-je faire?

La dyspraxie est un diagnostic médical, qui pourra fréquemment être appuyé par des évaluations complémentaires, notamment en neuropsychologie et en ergothérapie.

Habituellement, les parents qui ont des inquiétudes au regard du développement de leur enfant consultent d'abord leur médecin de famille ou leur pédiatre. Toutefois, la dyspraxie étant encore peu connue par ces médecins, une référence à un neuropédiatre sera souvent indiquée puisqu'il est le spécialiste qui connaît le mieux ce trouble neuro-développemental. À cet égard, il importe que les parents rapportent le plus tôt possible leurs observations et celles de leur entourage pour que les références nécessaires puissent se faire dans un délai raisonnable. Les observations peuvent concerner plusieurs domaines du développement de l'enfant, par exemple :

- une maladresse motrice présente dans plusieurs activités ou une difficulté plus grande que les enfants du même âge à apprendre des activités motrices complexes comme la bicyclette, la natation, le patin ou autres ;
- une tendance à éviter les jeux de dextérité manuelle, les activités graphiques (dessin, coloriage, écriture) ou les jeux de construction ;
- un retard dans l'acquisition des activités comportant une séquence d'actions (praxies) comme s'habiller, utiliser des ustensiles, attacher les lacets de chaussures, écrire, etc. ;
- une difficulté à accepter différentes textures d'aliments ou de vêtements, à tolérer les bruits environnants ou des odeurs particulières, ou encore un refus ou une réaction disproportionnée devant certaines activités ;
- des difficultés scolaires, notamment à l'écriture, aux tâches de mathématiques, en éducation physique ou en arts plastiques ;
- une anxiété face à l'inconnu et une rigidité dans les changements de routines.

C'est la présence de plusieurs de ces indices, observés dans plus d'un milieu de vie de l'enfant, et ce de façon persistante dans le temps, qui peuvent servir au dépistage de la dyspraxie.

L'évaluation par un médecin spécialiste

L'évaluation médicale s'appuiera d'abord sur l'histoire de la grossesse et du développement de l'enfant de même que sur la recherche d'antécédents familiaux significatifs. Viennent ensuite divers examens qui tiennent compte de l'âge de l'enfant et de sa collaboration tout au long de l'évaluation.

- L'examen général sert essentiellement à rechercher des signes physiques présents dans certaines pathologies auxquelles sont associés des troubles praxiques ;
- L'examen neurologique et l'observation de l'enfant donnent au médecin beaucoup d'informations concernant sa motricité globale (démarche, équilibre, utilisation et symétrie des deux côtés du corps), sa motricité fine (préhension d'objets, préférence manuelle), ses réflexes, sa force musculaire et sa sensibilité ;
- L'évaluation des fonctions cognitives prend également une grande place dans la rencontre avec le médecin et se fait par l'utilisation de différentes tâches comme la reproduction de dessins en copie et de mémoire, la recherche de détails visuels sur une image, la répétition de chiffres, la mémorisation de mots, l'imitation de gestes ou de mouvements de la bouche, l'écriture et la lecture. Toutes ces tâches renseignent le médecin sur les capacités d'attention et de mémoire, sur les habiletés langagières, sur le développement des praxies et sur les aptitudes scolaires de l'enfant.

La plupart du temps, il n'y a aucune nécessité de réaliser des examens plus poussés tels que électroencéphalogramme, CT scan, imagerie par résonance magnétique (IRM), ou autres, puisque ces examens ne donnent aucun renseignement pouvant conduire au diagnostic de façon certaine.

Lorsque le médecin spécialiste conclut à un diagnostic de dyspraxie, il proposera généralement aux parents des contrôles périodiques afin de suivre l'évolution de l'enfant.

L'évaluation en neuropsychologie

L'évaluation en neuropsychologie est utile sur plusieurs plans pour soutenir le diagnostic de dyspraxie. D'abord, l'évaluation du potentiel intellectuel permet de faire ressortir les forces et les faiblesses de l'enfant, ce qui corrobore souvent le tableau de dyspraxie et aide à l'orientation vers les bons services.

Typiquement, l'enfant dyspraxique présente un profil intellectuel dans la moyenne des enfants de son âge. Cependant, le tableau met en évidence un écart considérable entre les capacités verbales et les capacités visuo-motrices, les premières étant beaucoup meilleures que les secondes. De plus, le neuropsychologue pourra évaluer de façon spécifique et approfondie les fonctions cognitives comme l'attention, la mémoire, le raisonnement, etc.

À l'étape diagnostique, les ressources de neuropsychologie sont le plus souvent disponibles en milieu hospitalier ou en bureau privé. Dans le milieu scolaire, c'est le psychologue qui pourra aider au dépistage des enfants, par l'évaluation intellectuelle de même que par des observations en classe et des discussions avec l'enseignant.

L'évaluation en ergothérapie

L'évaluation en ergothérapie a pour but de faire un portrait des capacités et des incapacités de l'enfant sur les plans sensoriel, moteur, perceptuel et organisationnel. En raison de sa formation, l'ergothérapeute sera en mesure de faire ressortir les répercussions de la dyspraxie sur les habitudes de vie de l'enfant et de préciser les services à offrir pour maximiser son autonomie.

Les services d'ergothérapie à l'étape diagnostique sont disponibles en milieu hospitalier ou encore en bureau privé. Actuellement, les ressources d'ergothérapie dans les programmes « enfance-famille » du réseau de première ligne (CSSS) sont variables d'une région à l'autre et elles sont encore très peu disponibles dans les milieux scolaires.

Notons qu'il nous apparaît très important que les parents s'assurent que le médecin fasse une référence en ergothérapie puisque c'est souvent le professionnel le plus interpellé dans la réadaptation de l'enfant dyspraxique.

Références

1. Breton S. et F. Léger. *Mon cerveau ne m'écoute pas. Comprendre et aider l'enfant dyspraxique*. Éditions du CHU Sainte-Justine, 2007.
2. Pannetier, E. *La dyspraxie : une approche clinique et pratique*. Éditions du CHU Sainte-Justine, 2007